

des Nations Unies en Égypte sur la base d'un accord de ses droits souverains, a accepté la résolution 1001 (ES-I) de l'Assemblée générale. La rédaction actuelle est présentée sous la responsabilité du Secrétaire général. Il a été approuvé par le Gouvernement égyptien le 2 novembre 1956.

8. À ce propos, le Secrétaire général a rendu compte à l'Assemblée générale le 20 novembre 1956. 196 membres de la Force se trouvaient à la même date, il y en avait 282 à la suite etapes de Naples (Italie). Selon les plans initiaux, 2241 membres

gers du canal. Le Secrétaire général estime qu'en l'espèce, il n'est pas possible de conclure que les résultats obtenus sont satisfaisants.

Le Secrétaire général propose que l'Assemblée continue d'instaurer de nouvelles décisions au cours de l'exécution de son mandat.